



Déclaration liminaire **CGT**

à la Commission Centrale Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
du 19 juin 2025.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire,
Mesdames, messieurs les membres de la CSSCT,

Ce jour nous est présenté le bilan accidentologie 2024, sous une nouvelle forme. **Alors, bien ou pas bien ?**

30 accidents de moins en 2024 qu'en 2023, avec un taux de fréquence en légère baisse pour les accidents avec arrêt ; néanmoins on comptabilise :

- **13 302 jours d'arrêt** en 2024, **soit une augmentation de 76% par rapport à 2023**
- **un taux de gravité en hausse** pour les accidents en 2024
- **4 DT avec un taux de fréquence en hausse** en 2024

**Quelques accidents de travail et de service en moins, mais plus graves.
Les indicateurs ne sont pas au vert, et sont mêmes préoccupants.**

Ce sont les activités de la maintenance et les déplacements y afférents qui sont les plus accidentogènes, impliquant le plus grand nombre de jours d'arrêt.

Avec la démultiplication des fermetures de centres, la CGT s'inquiète de l'augmentation des risques.

Moins de centres, plus de déplacements, davantage d'accidents pour les agents.

La CGT avait déjà interrogé la direction générale sur la corrélation entre les restructurations de l'exploitation, l'augmentation des secteurs d'intervention, et l'impact sur l'accidentologie.

La CGT avait demandé au sein de cette instance, une analyse de l'impact des réorganisations sur l'accidentologie, qu'en est-il ?

Les accidents de trajet, entre lieu de résidence et lieu de travail, et engendrant un arrêt de travail sont en forte hausse, **ils ont presque doublé.**

Là aussi la fermeture des centres et des locaux tertiaires engendrera,
plus de déplacements, **davantage d'accidents.**

La DT Sud-Ouest a connu une très forte augmentation en fréquence entre 2023 et 2024, et **qui a été plus que doublée depuis 2022.** Son taux de gravité est le plus élevé de tout l'établissement.

Comment la direction générale explique-t-elle cette hausse dramatique et la gravité des accidents sur cette DT ?

Alors que la gravité des accidents **est à la hausse**, il semblerait que les ambitions du programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour 2025, présenté pour consultation fin juin, **soient à la baisse.**

VNF passe de 23 actions prioritaires en 2024, à 15 actions pour 2025.

On notera en particulier l'abandon de l'action « gérer le risque lié au patrimoine arboré », l'absence d'action visant à limiter la pénibilité quant au ramassage des espèces aquatiques envahissantes, et plus aucun sujet opérationnel piloté par les DT !!!

Qu'en est-il des actions engagées en 2024 sur ces thématiques et non finalisées ?

La CGT demande l'inscription de ces actions dans la programmation 2025.

La réduction des effectifs et la fermeture des centres génèrent toujours plus d'accidents ;
ces orientations de l'établissement auraient-elles également
comme victime l'engagement de VNF dans le domaine de la prévention ?

Un point d'information sur la démarche RPS est également prévu ce jour, **mais aucun document préparatoire transmis aux représentants du personnel.** Pour rappel nous attendons toujours les documents complémentaires de l'étude SEMAPHORES que la direction générale s'était pourtant engagée à nous faire parvenir lors de la dernière CSSCT.

Là encore sur un sujet aussi sensible et aussi prégnant que les RPS, ne pas transmettre d'éléments préalables alors que ce moment d'échange est connu depuis plusieurs mois **n'est pas à la hauteur des responsabilités de VNF sur la prévention de ces risques particuliers.**

Pour finir, à la veille de la période estivale, et déjà après quelques semaines de fortes chaleurs, **la CGT demande à la direction générale une information sur la mise en œuvre des plans canicule et fortes chaleurs au sein des différentes DT ?**

*Merci,
Les élus CGT à la CSSCT centrale.*